Dullin en Savoie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

Présents : André BOIS, Alain SABY, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Philippe MENARD-BOCQUET, Marion VANBERVLIET, Emmanuel CABRIT
Excusés : Sylvie PAQUET, Maryan RIBICIC
Pouvoirs : 2
Date de la convocation : 05/06/2025
Début de séance : 19h30
Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET,

---

1) **Retour sur la rencontre avec la société « AU BERCAIL » pour l'aménagement des Gabriaux**

Délibération 2025-06-12/01

Suite à la présentation de Sarah Cohen et Claire Lucas, et le type de logements collectifs que SYLVAE construits, le conseil attend la proposition de la société AU BERCAIL pour se positionner.

2) **Fixation du montant des loyers des logements rénovés**

Délibération 2025-06-12/02

Le maire rappelle les différents travaux effectués soit par des entreprises, soit en régie, pour améliorer le confort et diminuer les charges de chauffage des locataires. Ces travaux représentent entre 20 000 et 40 000 euros d'investissement par logement pour la commune.

Il est aussi rappelé que la performance énergétique de ces logements étaient de niveau F ou G et que la commune ne pouvait pas leur appliquer l'indice de majoration des loyers depuis plusieurs années. Les diagnostiques énergétiques réalisés après travaux montrent une amélioration thermique des logements, désormais classés D et E.

En conséquence, le maire propose d'augmenter les loyers de la manière suivante :

	Avant travaux		Proposition des loyers en € après travaux		Loyers votés par le conseil municipal
Logements	DPE	Loyer en €	DPE	Loyer en €	-----
Gite 5	F	483	E	*530*	550
Gite 12	F	524	D	560	560
Gite 13	F	468	D	500	520
Gite 10	G	529	D	560	560
Gite 20bis	F	452	D	530	550

La différence de tarifs entre certains gites s'explique par la présence d'un sous-sol accessible ou non.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe les loyers mensuels des logements 5-12-13-10 et 20bis, à compter du 1er juillet 2025 comme indiqué dans le tableau.

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3) Fixation tarifs cellules de rangement

Délibération 2025-06-12/03

Suite à la rénovation du « local annexe de la cure », 5 cellules de 5 à 10 m² ont été créées. Ces cellules sont à louer prioritairement aux locataires de logements communaux n'ayant pas de sous-sol accessible.
Il convient d'en fixer le tarif de location mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe les tarifs comme suit :

- Les cellules de 5 m² : 30€
- Les cellules de 10 m² : 60€

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**

4) Finances – Budget principal – Décision modificative

Délibération 2025-06-12/04

Le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires en dépenses d'investissement pour régler l'ensemble des factures liées à l'aménagement de l'aire de jeux.
Le maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement	
Chap 21/Art 212	- 72 000.00 €
Chap 21/Art 2188	+72 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil valide la décision modificative

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**

5) Convention de travaux avec l'EPFL

Délibération 2025-06-12/05

Le maire rappelle la convention de portage entre la commune et l'EPFL pour le tènement foncier des Gabriaux. Il rappelle les financements du Fonds Vert obtenus pour la démolition du bâtiment et la viabilisation des parcelles classées Ue.

l'EPFL a lancé un appel à candidature pour la démolition du bâtiment. Le résultat de la consultation est :

- Pour la partie désamiantage : DRA Désamiantage Rhône-Alpes pour un montant de 43 146.20€ HT.
- Pour la partie déconstruction : FONTAINE TP pour un montant de 29 434.31€ HT.

La convention qui lie les 2 parties doit être modifiée pour tenir compte de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve la convention de travaux avec l'EPFL
- Autorise le maire à signer cette convention

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention :0**

6) **Divers**

a. **Point sur les travaux**

b. **Fixation tarifs cantine/ garderie année scolaire 2025/2026**

La mairie d'Ayn, dans le cadre du RPI, est en charge, en lien avec la commission scolaire, de passer les marchés de fourniture de repas pour les deux écoles.
Suite à un appel à candidature, c'est la société « Cuisine Authentique » qui a été attributaire du marché.

Le prix des repas va augmenter de 20 centimes d'euros, le portant à 3.90€ pour les maternelles et 4 € pour les primaires.

La commission scolaire a proposé d'introduire un critère de revenus sur la base du coefficient CAF des familles

Par ailleurs la commission a comparé les tarifs que nous appliquons pour les temps de garderie du matin et du soir avec plusieurs communes environnantes. Il en ressort que nos tarifs sont bien en-dessous de ceux pratiqués par ailleurs et la commission propose également de différencier les tarifs selon le coefficient familial.

c. **Composition futur conseil communautaire**

Avant la fin de chaque mandat, le conseil communautaire et les communes doivent se positionner sur les modalités de composition du futur conseil communautaire. La loi prévoyant 2 cas de figure :

- Le droit commun
- Un accord local

d. **Bibliothèque –** Spectacle ma bibliothèque en fête

e. **Site internet**

f. **40 ans du CDF**

Fin de séance : 21h

Prochain conseil municipal : 10 juillet 2025

Le maire,
André BOIS

La secrétaire de séance,
Marion VANBERVLIET,